

Nous avons gardé la France pour la fin.

Les relations de la France avec l'Extrême Orient remontent à une époque fort éloignée ; notre intention n'est cependant pas de nous arrêter ni aux ambassades de saint Louis, ni aux lettres écrites par Argoun et Oldjaitou à Philippe le Bel, mais de nous occuper des temps modernes. Nos relations avec l'Asie ne commencent véritablement qu'à l'époque de Louis XIV. En 1685, le Grand Roi envoya à Siam et à la Chine six missionnaires de la Compagnie de Jésus, les pères de Fontaney, Tachard, Gerbillon, Lecomte, Visdelou et Bouvet, qui assurèrent les bases de ces missions qui ont été et sont encore aujourd'hui la vraie raison de l'influence de la France dans l'Extrême Orient.

On avait fondé de bonne heure des compagnies de commerce à la Chine. Une première, en 1660, fut réunie à la Compagnie des Indes en 1664. En 1697, un sieur Jourdan obtint de la Compagnie des Indes la permission, moyennant une certaine somme, de fonder une compagnie de Chine qui tomba pendant la guerre pour la succession d'Espagne. Une troisième compagnie, fondée en 1713, ne fit aucun usage de ses privilèges. Enfin la Compagnie des Indes se décida à diriger elle-même son commerce à la Chine, à l'aide d'un conseil de direction composé de trois membres et établi à Canton.

Après la suspension du privilège de la Compagnie des Indes, la nécessité de représenter la France d'une façon plus officielle et plus régulière s'étant fait sentir, un consulat fut créé à Canton par décret royal du 3 février 1776. Nous retraçons en ce moment, dans une publication qui se compose de documents tirés des archives du département des affaires étrangères,